

LE RÔLE DES KINÉSITHÉRAPEUTES DANS LE SPORT-SANTÉ



Familiers avec un large éventail de pathologies, les kinésithérapeutes sont un atout en sport-santé.

Les kinésithérapeutes traitent une large gamme de conditions médicales, liées ou non à la pratique d'une activité physique. **Ils sont en mesure de prévenir les blessures, les traiter lorsqu'elles surviennent, accompagner le retour aux activités et l'optimisation des performances.**



DANS CETTE BROCHURE...

Page 1

Le métier de kinésithérapeute

Son métier, ses domaines et champs d'interventions

**Pages
2 à 4**

Le Sport-Santé

Pour qui et par qui ?

**Pages
5 à 8**

En quoi les kinésithérapeutes sont un acteur majeur en sport-santé ?

Les différents rôles du kinésithérapeute en sport-santé

**Page
9**

Où en est-on de l'implication des kinésithérapeutes dans le Sport-Santé ?

Etat des lieux

**Page
10 et 11**

Sport-Santé : des idées qui peuvent vous inspirer

Exemples concrets de kinésithérapeutes investis en sport-santé

Partagez vos expériences et vos questions !

Et restez aux aguets de nos prochains évènements !

LE MÉTIER DU KINÉSITHÉRAPEUTE EN LIBÉRAL

Les kinésithérapeutes accompagnent les patients pour tout ce qui peut entraver leurs mouvements et limiter leurs capacités fonctionnelles.

Le kinésithérapeute participe à préserver, retrouver ou suppléer des capacités fonctionnelles perturbées par un mode de vie, un traumatisme, une maladie ou le vieillissement.

Population concernée : tous les âges de la vie.



La formation des kinésithérapeutes est généraliste et couvre les 4 grands domaines suivants :



Musculo-squelettique



Neurologie



Cardio vasculaire



Respiratoire

Certains kinésithérapeutes choisissent de pousser leur expertise sur des champs spécifiques, par exemple :

Public spécifique :

- Pédiatrie
- Gériatrie
- Amputés
- Oncologie

Système spécifique du corps :

- Vestibulaire
- Maxillo-Facial
- Uro-gynécologie
- Cicatrices et Grands brûlés

Contexte spécifique :

- Urgences/traumatismes
- Réanimation
- Sport de haut niveau
- Approches complémentaires (ostéopathie...)



LE SPORT-SANTÉ, POUR QUI ET PAR QUI ?

Le Sport-Santé : deux grands types de pratiques, avec des contraintes réglementaires distinctes.

1

Pratique sportive pour tous

2

Pratique sur ordonnance

La Pratique sportive pour tous

Il s'agit de **l'ensemble des activités physique et sportives** qui permettent de lutter contre la sédentarité/l'inactivité, de contribuer au bien-être et au maintien en bonne santé de **toutes les personnes, atteintes ou non d'un problème de santé.**

Quel cadre réglementaire ?

A titre bénévole, il n'y a pas de contrainte réglementaire particulière. Il est recommandé d'avoir à minima un diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou équivalent (PSC1 ou AFPS, BNS, SST...) pour garantir un minimum de sécurité aux pratiquants.

A titre professionnel, occasionnel ou régulier, peut encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive **toute personne titulaire d'un diplôme d'éducateur sportif ou d'une qualification équivalente dont la liste est définie par arrêté ministériel.** *Plusieurs ministères délivrent des qualifications : Ministère des sports, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère des armées, Fédérations sportives,....*

Selon le contexte de l'enseignement, pour sécuriser l'animateur et les pratiquants, il est fortement recommandé de demander aux pratiquants :

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique souhaitée.
- Ou la signature d'une décharge de responsabilité

LE SPORT-SANTÉ, POUR QUI ET PAR QUI ?

Le Sport-Santé : deux grands types de pratiques, avec des contraintes réglementaires distinctes.

1

Pratique sportive pour tous

2

Pratique sur ordonnance

La Pratique sur ordonnance

Le sport sur ordonnance s'adressait initialement **aux personnes atteintes** d'une **Affection de Longue Durée** (ALD) dont la liste est établie par le ministère de la Santé et de la prévention.

- La liste des "ALD 30" recouvre notamment les deux types de Diabète, les Cancers, les insuffisances respiratoires et cardiaques graves, les AVC invalidants, la Sclérose en Plaque, Parkinson, Alzheimer et autres démences...
- Vous pouvez retrouver la liste complète ici : <https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/prise-charge-situation-type-soin/situation-patient-ald-affection-longue-duree/definition-ald>

Depuis 2022, la loi n° 2022-296 élargit le périmètre des bénéficiaires **aux personnes atteintes d'une maladie chronique**, présentant des facteurs de risques ou une **perte d'autonomie**.

- Le décret qui fixe la liste des personnes concernées se retrouve ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047377952#JORFTEXT000047377952>
- Sont concernés, entre autres, les situations de surpoids, obésité, hypertension artérielle, dénutrition, sédentarité, dyslipidémies, conduites addictives,...

Quel cadre réglementaire du sport sur ordonnance ?

Plusieurs professionnels peuvent dispenser une activité sportive à ces patients :

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Kinésithérapeutes
- Ergothérapeutes
- Psychomotriciens

LES PROFESSIONNELS DU SPORT

- Les titulaires du diplôme d'Activité Physique Adaptée et Santé (APA-S)
- Les éducateurs sportifs qui suivent un complément de formation dans le domaine de la santé (une certification sport-handicap AIPSH ou sport adapté APSA)



Seuls ces professionnels sont aptes à dispenser des séances de sport aux personnes présentant des limitations fonctionnelles, cognitives, sensorielles et/ou des douleurs majeures.

LE SPORT-SANTÉ, POUR QUI ET PAR QUI ?

Le Sport-Santé : deux grands types de pratiques, avec des contraintes règlementaires distinctes.

1

Pratique sportive pour tous

2

Pratique sur ordonnance

La Pratique sur ordonnance

Cadre de référence pour l'orientation des patients en fonction des coeurs de métiers des professionnels

	Aucune limitation	Limitation minimale	Limitation modérée	Limitation sévère
Kinésithérapeutes	+/-	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens (dans leur champ de compétences respectifs)	(si besoin déterminé)	(si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	Non concernés
Autres professionnels (dont le titre, le certificat ou le diplôme est inscrit sur l'arrêté interministériel)	+++	++	+(dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire)	Non concernés

Source : page 20 de l'instruction N°DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017

Exemples de critères permettant de déterminer le profil fonctionnel du patient

L'appréciation du niveau d'altération (sévère, modérée, minimale, sans limitation) revient au médecin traitant

Aucune limitation

Pas ou peu de fatigue à l'effort, aucune altération de compréhension ou de l'expression langagière, aucun critère d'anxiété ou de dépression, des fonctions neuro-musculaires et ostéo-articulaires normales, des fonctions sensorielles non altérées...

Limitation sévère

Un périmètre de marche inférieur à 150mètres, des chutes fréquentes, des douleurs constantes, des altérations des fonctions motrices qui affectent l'activité au quotidien, des manifestations sévères d'anxiété ou de dépression...



Pour en savoir plus, consulter le "Guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée" :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=42071>

EN QUOI LES MK SONT UN ACTEUR MAJEUR EN SPORT-SANTÉ ?

Les Rôles possibles du MK en sport-santé

Au-delà de leur accompagnement thérapeutique, les kinésithérapeutes sont légitimes pour des actions de prévention, de repérage & d'orientation, mais également d'animation d'APA.

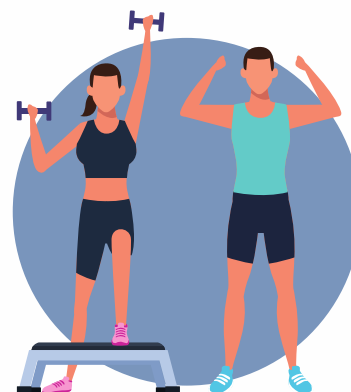
Dans le cadre des séances habituelles, conventionnelles :

- Détecter les niveaux de sédentarité de ses patients
- Promouvoir les bienfaits pour la santé de l'activité physique
- Renouveler les prescriptions d'APA pour les patients en ALD



Hors-cadre conventionnel, non remboursé par la CPAM et assujetti à la TVA :

- Animer des APA à visée thérapeutique pour freiner l'évolution ou les complications d'une pathologie et prévenir la dégradation de l'autonomie et de la qualité de vie
- Animer des activités physiques ordinaires, de loisirs



EN QUOI LES MK SONT UN ACTEUR MAJEUR EN SPORT-SANTÉ ?

Les Rôles possibles du MK en sport-santé

Le kinésithérapeute est compétent pour dispenser en sécurité différents niveaux d'entraînement aux patients et pour intervenir à tous les niveaux d'atteintes fonctionnelles : d'une prise en charge rééducative en cas de limitation sévère à une prise en charge préventive ou de loisirs pour l'amélioration de la qualité de vie en absence de limitations.

Les 4 niveaux de prescription d'AP :

- **Niveau 1 : une rééducation ou réadaptation**, pour les patients présentant une maladie ou une blessure avérée ou un état fonctionnel le justifiant
- **Niveau 2 : un programme d'activité physique adaptée** pour les maladies ou état fonctionnel le permettant
- **Niveau 3 : une activité physique supervisée**
- **Niveau 4 : une activité physique non supervisée**, en autonomie

Référence : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-10/guide_aps_vf.pdf

Vers quel sport orienter les patients en fonction de leurs situations ?



Consultez le **MEDICOSPORT-SANTE** :

- **Version en ligne (évolutive) :**
<https://www.vidal.fr/sante/sport/infos-sport-medicosport-sante/quel-sport-patient/>
- **Version PDF (figée en 2020) :** <https://pole-sante.creps-vichy.sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/11/medicosport-sante-2020.pdf>

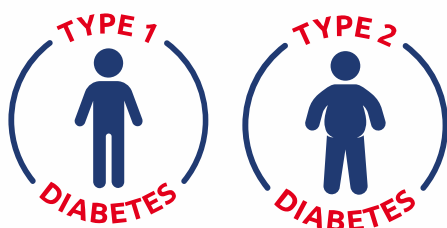
Cardiologie et angiologie
Gériatrie
Métabolique
Néphrologie et urologie
Neurologie
Oncologie et hématologie
Pneumologie
Psychiatrie
Rhumatologie
Toutes pathologies

EN QUOI LES MK SONT UN ACTEUR MAJEUR EN SPORT-SANTÉ ?

Grâce à leur formation de 5 ans, les kinésithérapeutes sont familiers avec un vaste panel de pathologies qui leur permettent une adaptation ciblée de leurs entraînements.

Exemples de pathologies sur lesquelles les kinésithérapeutes sont déjà impliqués :
(référence : guides de parcours de l'HAS)

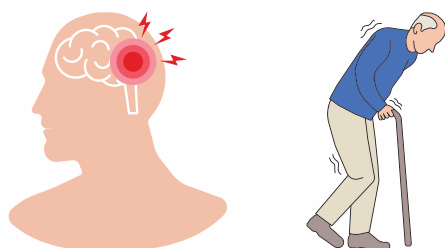
**Atteintes métaboliques :
surpoids, obésité, diabète**



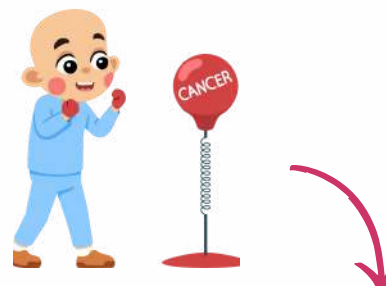
**Atteintes respiratoires
chroniques type BPCO**



**Atteintes neurologiques aiguës ou
chroniques type AVC ou Parkinson**



Cancers



Il existe un réseau de kinésithérapeutes spécialisés pour le parcours des personnes atteintes d'un cancer du sein : le réseau RKS.

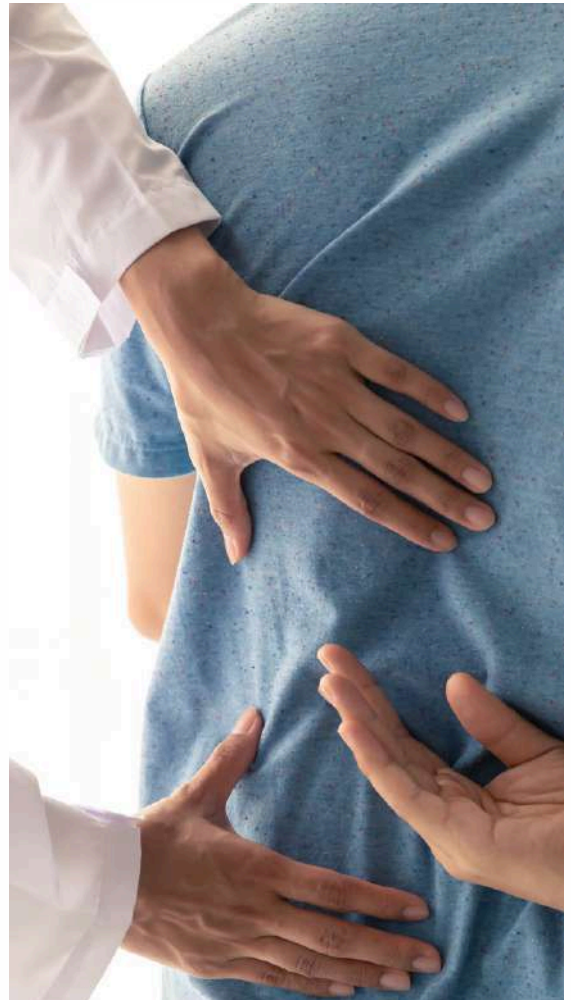
Quelles que soient les conditions médicales des personnes concernées, les MK sont en mesure d'évaluer leurs capacités physiques, de repérer les risques de complications et les traiter, de les accompagner pour gérer leurs douleurs et réduire leurs facteurs de risque (sevrage tabagique), gérer leur pathologie (éducation thérapeutique) et démarrer ou reprendre une activité physique en prenant en compte les déficiences (rééducation motrice et fonctionnelle).

EN QUOI LES MK SONT UN ACTEUR MAJEUR EN SPORT-SANTÉ ?

Les kinésithérapeutes ont une vision transversale de la santé : ils conçoivent et mènent déjà des actions de promotion de la santé complémentaires au sport-santé, telles que :

Exemples de projets de prévention pouvant impliquer les kinésithérapeutes :

- Participation aux campagnes nationales de prévention par la diffusion d'information à leurs patients ou par l'animation de stands d'information grand public,
- Des actions de repérage, bilan et accompagnement de la fragilité chez les personnes âgées,
- Des actions d'éducation thérapeutique pour le sevrage tabagique ou le désencombrement bronchique,
- L'animation d'ateliers de sensibilisation en entreprise sur l'ergonomie ou encore en milieu scolaire sur la santé du dos, le dépistage des scoliozes et la sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique,

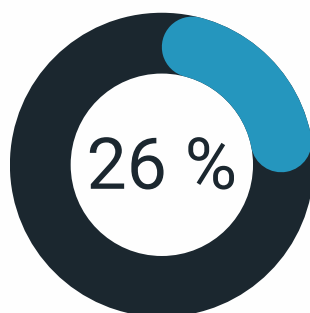


A ce sujet, l'URPS Kiné IDF met à disposition gratuitement des supports clé en main pour les kinésithérapeutes souhaitant intervenir en milieu scolaire sur le sport-santé (PPT de présentation, texte de support d'animation, notes de documentation).



OÙ EN EST-ON DE LA MOBILISATION DES KINÉSITHÉRAPEUTES EN SPORT-SANTÉ ?

D'après une enquête (URPS 2023) auprès de 706 kinésithérapeutes libéraux franciliens, sur leurs conditions d'exercice et leurs perspectives :



26% des kinésithérapeutes considèrent qu'investir le sport-santé est prioritaire

- » Les répondants soulignent la **difficulté d'intégration** dans le sport-santé pour les kinésithérapeutes
- » Les répondants soulignent le **besoin de reconnaissance** de leurs compétences, de valoriser le rôle des kinésithérapeutes au sein de la communauté de soins.
- » Les répondants soulignent la détérioration de leurs conditions de travail. **Les praticiens souhaitent s'impliquer davantage dans la prévention, sans négliger leur cœur de métier, sur lequel la demande est forte** avec des délais d'attentes importants pour les patients pour obtenir un rendez-vous.

Pour en savoir plus, consultez les résultats complets de nos enquêtes.

SPORT-SANTÉ : DES IDÉES QUI PEUVENT VOUS INSPIRER

La création de Maisons Sport-Santé

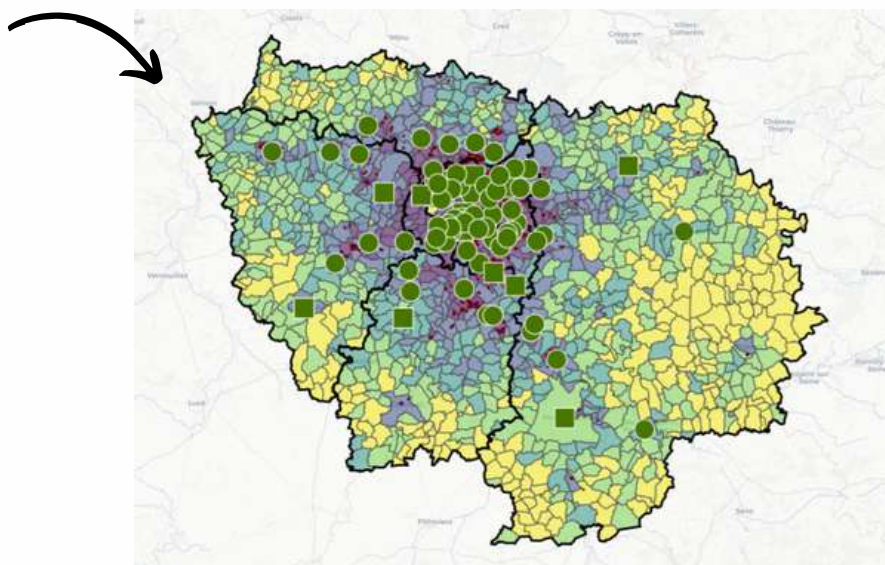
Plusieurs maisons sport-santé misent sur une complémentarité entre kinésithérapeutes et enseignants en APA, en fonction des capacités des pratiquants.



- La Maison Sport-Santé "Care For You" située à Issy-les-Moulineaux dans les Hauts-de-Seine (92) : www.care-for-you.fr
- La Maison Sport-Santé de Savigny-sur-Orge dans l'Essonne (91) : www.savignysportsante.fr

Il existe 81 Maisons Sport-Santé en IDF

QR Code vers la cartographie en ligne



Comment créer une Maison Sport-Santé ?

1. Préparer son dossier (lettre d'intention, planning, budget)
2. Surveiller l'annonce d'appels à projets (AAP) dédiés sur le site de l'ARS
3. Déposer son dossier en respectant le cahier des charges
4. Attendre l'obtention de l'habilitation
5. Démarrer les activités de la maison sport santé

Lien vers les AAP de l'ARS en cours :



Lien vers l'AAP 2021 désormais clôturé, mais qui donne une idée des éléments demandés :

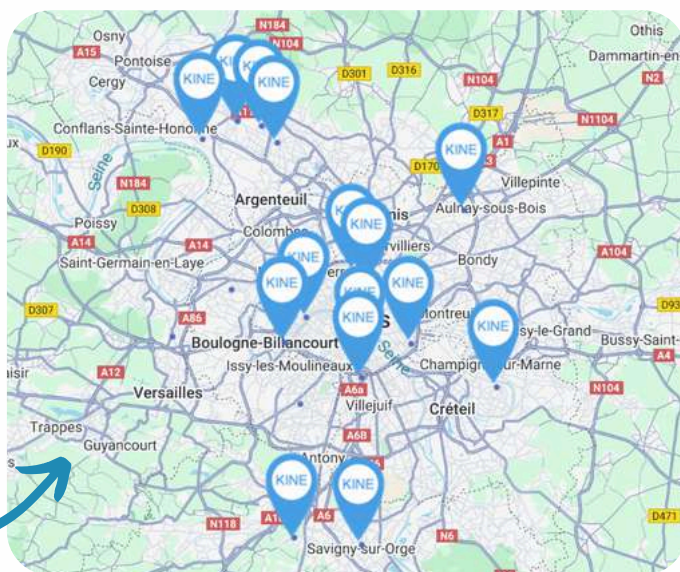


SPORT-SANTÉ : DES IDÉES QUI PEUVENT VOUS INSPIRER

Des sessions collectives au sein de cabinets existants

En dehors du label Maison Sport-Santé, **des kinésithérapeutes proposent et animent des sessions d'activités physiques collectives au sein de leur cabinet.**

On peut retrouver leur offre sur la carte Prescriforme. Cette outil cartographie repértoire également les maisons sport-santé, les prescripteurs de sport-santé...



“Je donne deux cours de Pilates adapté les lundis après midi, à 15h et 16h15, pour un public mélangeant seniors et actifs avec antécédent récent de rachialgie. Les cours se déroulent par groupe de 6 élèves. Le cours de 15h permet aux débutants de découvrir la méthode et de mettre en place les adaptations des exercices à leur pathologie, le cours suivant est réservé aux élèves réguliers.”

“Notre équipe vous propose des cours de gymnastique en petits groupes pour garantir une correction individualisée et une pratique adaptée à votre niveau !”

D'autres proposent de la marche nordique, du yoga...

Lancez-vous et faites connaître votre offre sur la carte !

Vous portez déjà des actions en sport-santé, et vous êtes partant pour partager votre expérience

Vous voulez faire de la sensibilisation au sport-santé dans les écoles, mais vous ne savez pas par où commencer ?

Vous voulez proposer des cours collectifs ou créer une maison sport-santé et souhaitez échanger avec des kinésithérapeutes qui se sont déjà lancés.

Contactez-nous !
contact@urps-mk-idf.org





ON EST LÀ POUR VOUS !

www.urps-kine-idf.com

30 Rue de Lyon - 75012

Tél. 01 44 68 09 67 - contact@urps-mk-idf.org